

<https://www.snetap-fsu.fr/L-ASMA-doit-vivre.html>



L'ASMA doit vivre !

- Nos Actions - Les Mobilisations -

Date de mise en ligne : mercredi 30 avril 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH132/intersyndicale-asma-1e41c.jpg>

Pour signer la pétition : [c'est ici](#)

Depuis 40 ans, l' [ASMA](#) nationale et les ASMA départementales ont permis de créer du lien social et de distribuer aides et prestations à des dizaines de milliers d'agent-e-s en activités ou en retraite du ministère de l'agriculture et de certains établissements qui lui sont liés.

Aujourd'hui, le blocage par l'administration du montant de la subvention depuis plus de 15 ans, oblige à réduire activités et prestations.

Si la situation n'évolue pas, cela mettra en péril l'existence même de nos associations.

Bien qu'il serait nécessaire de doter l'ASMA d'un budget équivalent à 3% de la masse salariale (ce que revendique régulièrement depuis sa fondation les AG des ASMA et les organisations syndicales), nous exigeons dans l'immédiat une augmentation minimum de 20% sa dotation budgétaire pour permettre aux ASMA nationale et départementales de poursuivre leurs activités au service de ses ayants droits.

Pour en savoir plus, [retrouvez l'alerte diffusée il y a quelques jours](#) :
L'ASMA doit vivre !

Pour signer la pétition : [c'est ici](#)